

Communiqué de presse



Société Foncière
Paris Ile-de-France

Le 1^{er} mars 2006

La Société Foncière Paris - Ile de France (SFPI) annonce l'enregistrement de son document de base dans le cadre de son projet d'introduction en bourse

La Société Foncière Paris – Ile de France annonce l'enregistrement de son document de base le 27 février 2006 sous le numéro I.06-014 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), dans le cadre de son projet d'introduction en bourse sur le marché *Eurolist by Euronext*TM d'Euronext Paris.

L'admission des actions de la Société Foncière Paris – Ile de France aux négociations sur le marché *Eurolist by Euronext*TM d'Euronext Paris devrait intervenir prochainement, sous réserve de la délivrance d'un visa de l'AMF sur le prospectus relatif à l'opération.

L'enregistrement du document de base est la première étape du processus d'introduction en bourse de la Société Foncière Paris – Ile de France qui devrait permettre à la Société d'accélérer son développement.

La Société Foncière Paris - Ile de France a vocation à investir dans l'immobilier tertiaire

Dirigée par Jean-Paul Dumortier, par ailleurs Président de la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières (FSIF), la Société Foncière Paris - Ile de France est spécialisée dans l'immobilier tertiaire, et a vocation à détenir et à gérer des immeubles de bureaux, des locaux d'activités et entrepôts, situés en région parisienne.

Son patrimoine immobilier est actuellement composé de trois actifs, situés à Rueil-Malmaison, Saint-Denis et Saint-Maurice représentant une valeur d'expertise de 71.9 M€ (droits inclus)

La Société Foncière Paris - Ile de France entend tirer parti de l'expérience de ses dirigeants pour se positionner comme un acteur actif du marché de l'investissement dans l'immobilier tertiaire.

La Société a pour objectif d'investir environ 200 M€ euros par an et restera particulièrement attentive au rendement de ses fonds propres.

Mise à disposition du document de base

Le document enregistré le 27 février 2006 sous le numéro I.06-014 est disponible sans frais et sur simple demande auprès de la Société Foncière Paris - Ile de France, 26 boulevard Malesherbes 75008 Paris, sur le site de la Société Foncière Paris - Ile de France (<http://www.sfpif.com>) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

Facteurs de risques

La Société Foncière Paris - Ile de France attire l'attention du public sur le chapitre "Facteurs de Risques" du document de base enregistré par l'AMF. Ces facteurs de risques sont développés dans la section 4 du document de base.

Contacts



Société Foncière
Paris Ile-de-France

SFPI
Jean-Paul Dumortier
Président Directeur Général
01 43 12 39 00



Relations
analystes/investisseurs
Sébastien Berret
01 53 67 36 36
sberret@actus.fr

Relations presse
Amjed Achour
01 53 67 36 57
aachour@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières en France ou dans tout autre pays que la France.

Aucune offre d'actions de la Société Foncière Paris - Ile de France n'est faite ni ne sera faite en France préalablement à l'obtention d'un visa délivré par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur un prospectus composé du document de base, objet de ce communiqué et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'instruments financiers aux Etats-Unis. Les actions de la Société Foncière Paris-Ile de France n'ont pas été enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à travers un régime exonératoire prévu par le Securities Act.